

N° 62759-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 5 juillet 2021

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant modification de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : Un projet d'arrêté.

Références :

- délibération modifiée n° 31-2008/APS du 13 juin 2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique ;
- délibération n° 16-2011/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique ;
- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;
- notes n° 38627-2021/1-ISP/DCJS et 38683-2021/1-ISP/DCJS.

1. Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE, article 8).

La délibération n° 31-2008/APS du 13 juin 2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique, prévoit que le jury chargé d'étudier les dossiers de candidature et d'auditionner les candidats est composé notamment d'un ou plusieurs experts nommés par [la présidente] de la province Sud en fonction de la catégorie dans laquelle les candidats concourent.

Ainsi, la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud (DCJS) propose de renouveler les désignations des personnes qualifiées au sein de ce jury pour les années 2021 et 2022.

La composition actuelle est la suivante, complétée par les propositions de remplacement :

- Mme Lydie GARDET, titulaire, spécialisée dans les arts visuels ;
- M. Pétélo TUILALO, suppléant, spécialisé dans les arts visuels ;

- M. Terence CHEVRIN, titulaire, spécialisé dans l'audiovisuel ;
- M. Francis GAILLOT, titulaire, spécialisé dans le chant ou la musique ;
- M. Stéphane LEGRAND, titulaire, spécialisé dans le cirque ;
- M. Sthan KABAR-LOUËT, titulaire, spécialisé dans la danse ;
- M. Stéphane PIOCHAUD, titulaire, spécialisé dans le théâtre ;
- Mme Odile DUFANT, suppléante, spécialisée dans l'audiovisuel => à remplacer par **Mme Hélène SINGER** (co-directrice du cinéma MK2 Dumbéa)
- M. Sacha TERRAT, suppléant, spécialisé dans le chant ou la musique => à remplacer par **Mme Pascale DONIGUIAN** (directrice du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie) ;
- Mme Pascale LEGRAND, suppléante, spécialisée dans le cirque ;
- M. Quentin ROUILLIER, suppléant, spécialisé dans la danse ;
- M. Laurent ROSSINI, suppléant, spécialisé dans le théâtre => à remplacer par **M. Laurent MURACCIOLI**, chargé d'actions au théâtre de l'Île.

2. Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique (TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE, article 9).

La délibération n° 16-2001/APS du 26 mai 2011 instituant un nouveau dispositif de soutien d'aide à la création artistique, prévoit que le jury, qui se prononce sur le versement d'une aide à la création artistique, soit composé notamment de « personnalités reconnues » dans leur domaine. Elle prévoit également que ces membres du jury sont désignés pour une durée de deux ans.

Ainsi, la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud (DCJS) propose de renouveler les désignations au sein de ce jury pour les années 2021 et 2022.

La composition actuelle est la suivante, complétée par les propositions de remplacement :

- M. Pétélo TUILALO et M. Henri GAMA => à remplacer par **Mme Lydie GARDET**, chargée de programmation, au service médiation culturelle à la ville de Nouméa, spécialisés dans le domaine des arts visuels et des expositions ;
- M. Jean-Brice PEIRANO => à remplacer par **Mme Alice PIERRE**, directrice de la maison de livre de la Nouvelle-Calédonie (MLNC) et M. Manuel CASTEJON, spécialisés dans le domaine de l'écriture ;
- M. Evarist WAYARIDRI et Mme Alexandra GARDNER, spécialisés dans le domaine de la musique ;
- Mme Hélène SINGER et M. Pierre GOUARIN, spécialisés dans le domaine de l'audiovisuel.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.